

# Conditions générales de vente – Formations

## COGITE

### 1. OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de services de formation proposées par COGITE et faisant l'objet d'une commande de la part du Client.

### 2. DISPONIBILITÉ ET OPPOSABILITÉ DES CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site [www.cogite-sas.com/formations](http://www.cogite-sas.com/formations) et jointes à chaque proposition de formation. Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît, en les signant, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.

La demande de bon de commande/bulletin d'inscription formulée par l'intermédiaire du site ne vaut pas validation de l'inscription à la session concernée. Seule la transmission du bulletin d'inscription/devis signé par le Client vaut validation d'inscription.

La validation de la commande par la signature du bon de commande, bulletin d'inscription ou devis, vaut adhésion pleine et entière par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par COGITE conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, bulletin d'inscription ou devis, qu'il a bénéficié de la part de COGITE des informations et conseils suffisants, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

### 3. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET VALIDATION DE LA COMMANDE

Après saisie des informations par le client sur le site internet, un bulletin d'inscription accompagné d'une convention de formation lui est transmis sous 48h.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie le bulletin d'inscription complété et signé par mail ou courrier ou lorsque le Client renvoie le devis signé pour les prestations « sur mesure »

À la suite de la transmission du bulletin d'inscription ou du devis signé par le Client, une confirmation d'inscription à la session lui est adressée sous 48h.

Afin de garantir les échanges et la qualité pédagogique, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. COGITE s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

La confirmation de la tenue de la formation sera réalisée au plus tard 15 jours calendaires avant la date prévue. Dès confirmation de la tenue de la session, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation sera situé dans la ville indiquée et à proximité des transports en commun.

À l'issue de la formation, COGITE adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de fin de formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de formation.

### 4. MODALITÉS DE FORMATION

COGITE est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix.

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

COGITE se réserve le droit : d'exclure ou de suspendre sans indemnité à tout moment tout participant dont le comportement serait contraire au règlement intérieur, de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

### 5. TARIF

Le prix par participant est indiqué sur chaque bulletin d'inscription. Les tarifs sont également consultables sur le site internet.

Les prix de vente sont indiqués en euros hors TVA. Le montant total dû par le Client est indiqué sur le bon de commande et la confirmation de la commande.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participante, mais le Client demeure l'organisation contractante figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation. Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité.

### 6. ANNULATION/ REMPLACEMENT/ REPORT

Si la demande d'annulation parvient à COGITE plus de 30 jours ouvrés avant la date de commencement de la formation, le Client ne sera pas facturé.

Si la demande d'annulation parvient à COGITE entre de 30 jours et 20 jours ouvrés avant la date de commencement de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation.

Si la demande d'annulation parvient à COGITE moins de 20 jours ouvrés avant la date de commencement de la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, sous réserve du respect des prérequis de la formation.

Toute demande doit être formulée par courriel à l'adresse : [formations@cogite-sas.com](mailto:formations@cogite-sas.com)

COGITE se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

### 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour les formations « inter collectivités » programmées sur le site internet de COGITE, le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer 30 jours à réception de la facture.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Ces sommes sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Pour les formations « intra collectivité », les formations « parcours type tutorat » et toute action de formation adaptée à la demande du Client, les modalités de règlement seront indiquées sur le devis correspondant et transmis au préalable au Client.

Pour les formations à destination des entreprises, les modalités de règlement seront indiquées sur le devis correspondant et transmis au Client.

### 8. ASSURANCE – RESPONSABILITÉ – INDEMNITÉS

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir, en prévision et pendant la durée de la formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de COGITE.

### 9. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de COGITE que pour les fins stipulées à la commande.

COGITE détient les droits intellectuels afférents aux formations dispensées, les supports pédagogiques utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des

membres de son personnel non participants aux formations de COGITE ou à des tiers, les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de COGITE.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à COGITE en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un Organisme de Formation tiers.

### 10. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Délégué à la protection des données peut être contacté à [dpo@cogite-sas.com](mailto:dpo@cogite-sas.com), adresse déclarée à la CNIL.

Conformément à l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données, le responsable de traitement détermine les finalités et les moyens du traitement. A cet effet, COGITE, s'engage à ne collecter que les données strictement nécessaires à la mise en œuvre des finalités du traitement. Pour le cas où d'autres fichiers seraient nécessaires, COGITE s'engage à solliciter l'avis du Client avant sa mise en œuvre.

### 11. DISPOSITIONS PROPRES AUX SESSIONS A DISTANCE

Dans le cadre des sessions organisées en visioconférence, le Client s'assure de la bonne configuration matérielle et technique des personnes physiques souhaitant s'inscrire.

### 12. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

COGITE est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

### 13. LITIGES ET MÉDIATION

Droit applicable : le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

Réclamation préalable : en cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service Clients de COGITE au 04 68 60 71 00, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique [formations@cogite-sas.com](mailto:formations@cogite-sas.com) ou postal à COGITE 316 rue Henri Becquerel - 11400 CASTELNAUDARY

En cas de litige, les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

Tribunal compétent : À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

- Pour les sociétés commerciales, le Tribunal de commerce de Carcassonne, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

- Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités territoriales, État, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

La signature du bulletin d'inscription ou du devis vaut  
acceptation de la présente.